



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 avril 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 28

Date de la convocation :
4 avril 2024

**Délibération n° DCM24-04-10P16
Finances – Etude de définition du programme de
construction d'un cinéma – Révision de
l'autorisation de programme n° 915**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Luc Barral, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô

Procurations :

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Véronique Delorme

Par délibération du 19 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme n° 915 concernant l'étude de définition du programme de construction d'un cinéma.

Cette autorisation de programme a été modifiée en dernier lieu par délibération du 20 décembre 2023 comme suit :

2022	2023	2024	TOTAL
4 680 €	25 846 €	108 474 €	139 000 €

Les crédits nécessaires à l'avancement de cette opération s'élèvent finalement à 118 474 € en 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de réviser l'autorisation de programme n° 915 concernant l'étude de définition du programme de construction d'un cinéma, pour ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2022	2023	2024	TOTAL
4 680 €	25 846 €	118 474 €	149 000 €

- de dire que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté devant la commission Ressources et moyens réunie le 22 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

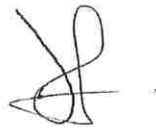
(avec 20 voix POUR et 8 CONTRE [M. P. Javourey représenté par Mme C. Blaho-Poncé , Mme M. Passieux, Mme C. Blaho-Poncé, Mme P. Médiani représentée par Mme M. Passieux, M. F. Rugani, Mme C. Soulairac, M. L. Dô représenté par Mme C. Soulairac, M. M. Vullierme]),

DECIDE de réviser l'autorisation de programme n° 915 concernant l'étude de définition du programme de construction d'un cinéma, pour ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2022	2023	2024	TOTAL
4 680 €	25 846 €	118 474 €	149 000 €

DIT que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2024, AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE